

# TRACES<sup>58</sup>

## DE MÉMOIRE

### PÉDAGOGIE ET TRANSMISSION

UNE PUBLICATION TRIMESTRIELLE DE  
L'ASBL MÉMOIRE D'AUSCHWITZ

OCTOBRE - NOVEMBRE - DÉCEMBRE 2025



Actualité (p. 2)  
L'ART POSTCOLONIAL

Auschwitz (p. 6)  
LA RÉPUBLIQUE  
DE CRACOVIE

Approfondissement (p. 8)  
DE L'ÉTAT INDÉPENDANT DU  
CONGO AU CONGO BELGE

Biblio (p. 12)

Interrogation (p. 14)  
UN CRIME COLONIAL

No comment (p. 18)

Fiche pédagogique (p. 19)

Le saviez-vous ? (p. 20)  
LES CAMPS DE CONCENTRATION  
DANS UN CONTEXTE COLONIAL

Il y a un siècle (p. 22)

Réflexion (p. 24)  
LES CARTES D'IDENTITÉ COMME  
INSTRUMENTS DE MORT

Varia (p. 26)



COLONISATION  
AU 19<sup>e</sup> SIECLE

ACTUALITÉ

UNE MISE EN FORME DES  
CRITIQUES ET DES QUESTIONNEMENTS

# L'ART POSTCOLONIAL

Deuxième partie





## RENZO MARTENS • THE WHITE CUBUS

Renzo Martens est né en 1973 à Terneuzen, aux Pays-Bas. Il étudie les sciences politiques à Nimègue et les arts plastiques à Gand et à Amsterdam. En 2010, il séjourne à l'*International Studio & Curatorial Program* à New York, une institution à but non lucratif de premier plan dans le domaine de l'art contemporain, qui propose des résidences à des artistes et conservateurs émergents et en milieu de

carrière. Renzo Martens y travaille sur une série de trois films, dont *Episode 3: Enjoy Poverty*, un enregistrement vidéo de 90 minutes retraçant son voyage de deux ans à travers le Congo. En 2013, il est l'un des 16 participants au *Yale Fellow Program*, le *signature leadership program* de l'université de Yale. L'artiste prépare un doctorat en arts à l'Académie royale des beaux-arts de Gand.

*Renzo Martens est l'un des artistes et réalisateurs les plus controversés de notre époque. En 2008, son documentaire Episode III: Enjoy Poverty lui a valu d'emblée une renommée internationale. Sa dernière œuvre, White Cube, promet de faire tout autant de bruit. Ce documentaire, sorte de prolongement de Enjoy Poverty, a d'ailleurs valu à Martens une couverture du New York Times dès sa sortie.*



**RENZOMARTENS.COM**

**CATPC.ORG**

**WWW.NPODOC.NL/DOCUMENTAIRES/2021/11/WHITE-CUBE.HTML**



White Cube est le fruit de plusieurs années de travail au cours desquelles Renzo Martens a sillonné deux régions de la République démocratique du Congo pour retracer l'histoire d'Unilever, une multinationale qui a bâti sa fortune sur l'extraction de l'huile de palme. Le film dénonce la manière dont l'entreprise anglo-néerlandaise a tenté de justifier ses pratiques colonialistes en recourant à l'*artwashing*, et notamment en finançant des musées. Le point de départ de Renzo Martens est l'évidente incompatibilité entre le discours artistique critique de l'Occident et la pauvreté extrême qui sévit dans les plantations centrafricaines à cause du néocolonialisme. Au début, l'homme déambule ironiquement dans la forêt vierge en chemise blanche et chaussures de cuir, avec parfois un chapeau sur la tête, pendant que les travailleurs appauvris, pieds nus et machette à la main, vivent du peu qu'une nature épuisée a encore à leur offrir. La situation des ouvriers, forcés de se débrouiller avec moins d'un dollar par jour, ne pourrait être plus éloignée du discours et des préoccupations artistiques des métropoles occidentales. Prétextant que les productions de l'artiste perturbent l'ordre pendant le tournage, Unilever chasse Martens et son équipe de sa plantation. Mais le réalisateur poursuit son œuvre à Leverville (aujourd'hui Lusanga), une ancienne plantation créée par William Lever, l'homme qui fut, avec son frère, à l'origine d'Unilever. Les travailleurs locaux sont à présent explicitement encouragés à produire de l'art critique, et Martens fraie, de manière exemplaire, la voie du White Cube pour la population noire du Congo.

Martens se pose comme un facilitateur qui crée une situation artistique avec les habitants de Leverville. Ces derniers réalisent par exemple des figurines d'argile qui expriment le vécu des ouvriers des plantations. L'une des œuvres les plus pertinentes est la visualisation d'un viol, qui illustre à la fois l'expérience personnelle de sa créatrice (Irene Kanga) et un important moment historique : la révolte qui a éclaté à Leverville en 1931 à la suite du viol d'une travailleuse de la plantation. Martens promeut les productions artistiques des ouvriers par l'intermédiaire du Cercle d'Art des Travailleurs de Plantation Congolais (CATPC), qu'il a fondé en 2014 avec René Ngongo, un biologiste et écologue congolais. Le but est d'envoyer les sculptures des travailleurs à des musées occidentaux, d'abord sous la forme d'impressions 3D et de reproductions en chocolat, puis physiquement. L'ambition ultime du projet documenté par le film est de bâtir, en collaboration avec le ministère du Tourisme, un véritable musée : un white cube trônant au milieu de la plantation, érigé à l'aide des fonds récoltés grâce aux œuvres des ouvriers et un ingénieux marketing. Et le spectateur est témoin de cet accomplissement, suivant même le travailleur de plantation et artiste Matthieu Kasiama à New York pour une exposition abondamment couverte par le New York Times. Au fil du film, deux évolutions s'opèrent et, tandis que Renzo Martens s'efface et passe au second plan, l'« art critique » introduit au sein des plantations dans un élan expérimental et ironique devient une solution concrète qui génère des ressources et des moyens financiers.

# LA RÉPUBLIQUE DE CRACOVIE

## 1815-1846

Les trois partages imposés par l'Empire russe, le royaume de Prusse et l'Empire d'Autriche à la fin du 18<sup>e</sup> siècle eurent pour effet de faire disparaître la Pologne de la carte. La chute de Napoléon et la redéfinition des contours de l'Europe lors du congrès de Vienne auraient pu y changer quelque chose, mais les puissances concernées parvinrent à maintenir leur emprise sur la région, et les frontières dessinées en 1815 furent finalement similaires à celles établies par le Troisième partage de 1795, c'est-à-dire avant le passage de Napoléon. La majorité (environ 80 %) de l'ancien territoire polonais devint le royaume de Pologne, également appelé royaume du Congrès, et fut lié par union personnelle au tsar russe, qui devint donc roi de Pologne. À l'ouest, la région de Poznań fut annexée par la Prusse. Gdańsk conserva en revanche son statut d'État libre, et Cracovie et sa périphérie furent remodelées en une nouvelle entité portant ce même statut : la république de Cracovie.

La création de la république de Cracovie sous la forme d'un État libre fut en fait décidée par les trois puissances à l'origine du morcellement du territoire polonais. Cracovie avait connu quelques

années de déclin au sein de la république des Deux Nations, mais la Russie, l'Autriche et la Prusse estimaient pouvoir transformer la région en un solide pôle commercial et industriel et en faire un carrefour stratégique pour le transport. Pour éviter qu'un seul d'entre eux ait la mainmise sur ce territoire, les trois pouvoirs optèrent pour un compromis politique en vertu duquel la *Rzeczpospolita Krakowska* vit le jour le 3 mai 1815. En théorie, la république de Cracovie était un État neutre placé sous la « protection » de la Russie, de l'Autriche et de la Prusse, gardiens supposés de cette neutralité. Dans la pratique, ces puissances profitaient de leur position pour s'immiscer, officiellement et officieusement, dans les affaires de Cracovie afin de satisfaire leurs propres intérêts. Le résultat fut une république soi-disant libre et neutre que les Polonais voyaient comme un dernier petit coin de Pologne libre alors que, du point de vue des trois « puissances protectrices », il ne s'agissait que d'une construction temporaire censée maintenir entre elles un certain équilibre des pouvoirs, mais dont chacune tentait, dans un même temps, de tirer parti à sa manière.

Dans ses premières années d'exis-

tence, la république de Cracovie connut un essor économique et une stabilité politique qui se traduisirent par une forte croissance démographique, avec un nombre d'habitants qui passa de 88 000 à 120 000 en douze ans. La population était composée d'oligarques urbains, de commerçants, d'ouvriers, d'une vaste élite intellectuelle (ce qui s'explique par la présence d'une université) et de Juifs (qui n'avaient aucun droit politique). Avec le temps, l'économie de la république de Cracovie tendit peu à peu vers une économie marchande. La législation de l'État libre prévoyait une exonération des taxes à l'importation pour les marchandises en provenance d'autres parties de la Pologne morcelée, mais aussi des taxes à l'exportation pour les produits qui quittaient le territoire. Cette stratégie eut pour effet de stimuler le commerce de transit et de transformer une économie au départ plutôt agraire en une économie marchande. Le pouvoir exécutif de la république de Cracovie appartenait au sénat (*Senat Rzeczypospolitej Krakowskiej*), et le pouvoir législatif était détenu par un parlement composé de représentants (*Zgromadzenie Reprezentantów*). En théorie indépendants, ces organes étaient, dans



© Domaine public

la pratique, soumis à de fortes pressions exercées par les agents des trois puissances précitées. Quand le climat politique commença à se dégrader, ces pressions se transformèrent en prise de contrôle pure et simple. Les « puissances protectrices » invalidèrent notamment les élections de 1827 pour maintenir Wodzicki, un conservateur qui leur était favorable, à la présidence du sénat. Quelques années plus tard, après l'insurrection de novembre, ce contrôle prit une dimension institutionnelle avec la mise en place de la Conférence des résidents, un nouvel organe composé de commissaires des trois puissances dont l'autorité prévalait sur celle du parlement. À partir de 1833, le pouvoir législatif de la république de Cracovie fut donc aux mains de la Russie, de l'Autriche et de la Prusse.

Les « puissances protectrices » étaient également présentes au niveau exécutif et, lorsque des actions révolutionnaires menaçaient la sévérité politique de la république et, par la même occasion, leur emprise sur cet État, l'Autriche et la Russie n'hésitaient pas à envoyer leurs armées occuper Cracovie jusqu'à ce que le danger soit écarté. En 1835, les Russes et les Autrichiens décidèrent que

l'Autriche pourrait définitivement annexer la république de Cracovie dès qu'elle en aurait l'occasion. Cette opportunité se présenta un an plus tard, lorsque l'assassinat d'un agent du tsar entraîna une nouvelle occupation de Cracovie par les armées russe, autrichienne et prussienne. La Prusse, qui tenait aux avantages économiques qu'elle tirait de la situation, empêcha toutefois l'Autriche de parvenir à ses fins. Les armées se retirèrent donc à nouveau, mais les services de police autrichiens restèrent sur place à des fins de surveillance. Avec un pouvoir politique entièrement dépendant de la Conférence des résidents et une surveillance aux mains des services d'ordre autrichiens, la république de Cracovie n'avait plus la moindre autonomie réelle.

Du côté des Polonais, les politiciens de l'opposition et les révolutionnaires continuèrent, malgré tout, à résister. Ce dernier groupe fomenta un plan visant à organiser simultanément, au printemps 1846, des révoltes dans les trois parties occupées de la Pologne. Ils n'eurent jamais l'occasion de passer à l'acte. Victimes d'une trahison, de nombreux insurgés furent arrêtés, et leur grand projet de rébellion s'en trouva

étouffé dans l'œuf. Un soulèvement eut tout de même lieu dans la nuit du 20 au 21 février 1846, mais il échoua par manque d'organisation et de communication avec la population rurale. La voie fut alors libre pour les Autrichiens, qui annexèrent la région le 16 novembre 1846, signant définitivement la fin de la république de Cracovie. ■

**Line Maes**  
ASBL Mémoire d'Auschwitz

## Sources

- Cichón, P. (2019). *The Free City of Kraków in the Regional Security Policies of its Neighbouring States*. Krakowskie Studia z Historii Państwa i Prawa, 12 (4), 523–535. <https://doi.org/10.4467/20844131KS.19.025.11643>
- Dziadzo, A., Mataniak, M., & Michalik, P. (2025). *The French Civil Code in the Free City of Cracow (1815–1846)*. Brill/Nijhoff. <https://doi.org/10.1163/9789004688742>
- Goddeeris, I., & Vos, L. (2011). *Een geschiedenis van Polen: de strijd van de witte adelaar* (3<sup>e</sup> édition). Acco.

# DE L'ÉTAT INDÉPENDANT DU CONGO AU CONGO BELGE

## *Une transformation historique*

L'État indépendant du Congo fut l'un des produits de la Conférence de Berlin (1884-1885). Au cours de ce sommet qui a vu les puissances européennes se partager l'Afrique, le roi Léopold II de Belgique parvint à s'arroger un immense territoire – non pas en tant que colonie belge – mais bien en tant que propriété privée. Cette structure exceptionnelle fait du Congo un cas unique dans l'histoire coloniale : une colonie privée, 77 fois plus grande que la Belgique, détenue par un monarque qui y régnait en souverain absolu. Sous Léopold, l'État indépendant du Congo connut un régime sans merci mêlant travail forcé, exploitation inhumaine et soif insatiable de richesse. Le système tournait principalement autour du commerce de l'ivoire et, par la suite, du caoutchouc, dont la valeur explosa en même temps que l'industrialisation et l'industrie automobile. La population indigène fut alors contrainte de récolter cette précieuse matière première sous la menace de violences extrêmes.

### ***L'État indépendant du Congo (1885-1908) : l'empire personnel du roi Léopold II***

Dans l'État indépendant du Congo, la gouvernance était minimale, et avant tout axée sur le contrôle et le profit. La Force publique, une armée privée composée de soldats africains sous commandement belge, maintenait l'ordre avec une brutalité sans bornes. Le fameux système des quotas s'accompagnait de terribles sanctions : les villages qui n'atteignaient pas leur quota étaient mis à sac, les femmes étaient prises en otage, et les contestataires et autres travailleurs en défaut étaient amputés d'une main. Entre la violence, les maladies et les famines provoquées par la négligence des cultures alimentaires, des millions de Congolais perdirent la vie sans qu'il soit pourtant question d'un génocide planifié<sup>1</sup>.

La communauté internationale s'indigna peu à peu de ces exactions. Des missionnaires, des journalistes comme Edmund Morel (1873-1924) et des diplomates tels que Roger Casement (1864-1916)

se mirent à documenter les atrocités commises au Congo. La Congo Reform Association mobilisa l'opinion publique en Europe et en Amérique. L'écrivain Joseph Conrad (1857-1924) raconta même son expérience de l'Afrique dans un roman intitulé *Au cœur des ténèbres*. La pression subie par Léopold II devint telle que le souverain fut obligé de renoncer à son empire privé.

### ***La transition de 1908 : de la possession privée à l'État colonial***

En 1908, après des années de pression internationale et de négociations diplomatiques, Léopold II transféra l'État indépendant du Congo à l'État belge. Cette cession ne fut pas un revirement soudain, mais bien une transition contrôlée dont Léopold tira une solide compensation financière, et qui laissa en outre au roi des Belges le temps de détruire de nombreux documents et, par la même occasion, une partie de la vérité sur son régime. Le gouvernement belge prit alors les commandes, promettant aussitôt des réformes, et la Charte coloniale

de 1908, base juridique du Congo belge, mit officiellement fin à la violence inouïe de l'époque léopoldienne. La nouvelle colonie présentait une structure coloniale plus conventionnelle, avec un gouverneur général qui était certes nommé par le roi, mais devait rendre des comptes au parlement belge.

### ***Le Congo belge (1908-1960) : une colonie paternaliste***

Le Congo belge se démarquait des autres colonies africaines par une approche bien spécifique qui est souvent qualifiée de « colonialisme paternaliste » : un système dans lequel le colonisateur se posait comme un père bienveillant qui nourrissait et protégeait les petits Africains. La colonie était essentiellement dirigée depuis Boma, puis Léopoldville (Kinshasa). Le gouverneur général avait un pouvoir considérable et pouvait compter sur un appareil bureaucratique bien plus développé qu'à l'ère de l'État indépendant du Congo. La colonie était divisée en provinces, en districts et en territoires, tous confiés

à des administrateurs belges. Grâce à un système d'administration indirecte, les chefs traditionnels furent incorporés dans la structure coloniale, même si leur rôle resta secondaire. Le Congo belge se distinguait aussi par une collaboration exceptionnelle entre trois blocs de pouvoir : l'État, l'Église catholique et les grandes entreprises privées. Cette « alliance tripartite » est caractéristique du modèle colonial belge. Dans ce schéma, l'Église catholique contribuait à la « mission civilisatrice » du colonisateur à travers l'enseignement, dont elle avait le monopole. Aux centres religieux s'ajoutaient des missions réparties aux quatre coins du pays qui s'occupaient, elles aussi, de dispenser des soins et des connaissances. Au Congo belge, cette relation entre l'Église et l'État était bien plus étroite que dans la plupart des autres colonies. De grandes entreprises comme l'Union Minière du Haut-Katanga exploitaient enfin les richesses minérales du pays en y ouvrant des mines. Pour mener à bien leurs activités, elles créèrent dans la foulée de nouvelles infrastructures telles que des voies ferrées, un port, des colonies de travailleurs et des structures sociales pour leurs ouvriers africains.

### **Développement et exploitation économique**

L'économie du Congo belge était axée sur l'extraction de matières premières pour les marchés belge et européen. Le cuivre, le diamant, l'or, l'uranium, l'huile de palme, le coton et le caoutchouc y furent exploités à grande échelle. Le Katanga devint d'ailleurs l'une des plus riches régions minières du monde. Si la Belgique



© Domaine public

Photo illustrative du système répressif colonial. Sur ce cliché, des Congolais utilisent une chicotte (un fouet à lanières tressées, généralement en cuir d'hippopotame) pour infliger un châtiment corporel à un compatriote

exploitait sa colonie, elle y investissait aussi bien plus que les autres puissances coloniales présentes en Afrique, mettant en place un réseau relativement étendu de lignes de chemin de fer, de routes et d'axes de transport fluvial. Des villes telles que Léopoldville (Kinshasa), Élisabethville (Lubumbashi) et Stanleyville (Kisangani) se transformèrent en centres coloniaux modernes équipés d'hôpitaux, d'écoles et de bâtiments administratifs. Du système paternaliste naquit donc une classe ouvrière congolaise jouissant de meilleures conditions de vie que ses homologues d'autres colonies, même si les infrastructures à sa disposition servaient avant tout les intérêts économiques belges et étaient soumises à un contrôle strict. Les ouvriers des colonies d'exploitation bénéficiaient d'un logement, de soins médicaux et de la possibilité de scolariser leurs enfants, mais ils étaient complètement dépendants de leur employeur et n'avaient aucun droit politique.

### **Enseignement**

Le système d'enseignement du Congo belge était sans doute le plus développé d'Afrique subsaharienne, mais il était dans un même temps très limitatif. Grâce

aux missions, l'enseignement primaire était bien répandu, et le degré d'alphanétisation était relativement élevé, ce qui n'était pas le cas dans d'autres colonies telles que l'Afrique-Équatoriale française ou l'Angola portugais. En revanche, l'enseignement secondaire était quasi inexistant, la doctrine belge voulant que les Congolais obtiennent d'abord une large base avant que quelques élus puissent accéder à l'enseignement universitaire. À l'époque, il n'y avait d'ailleurs aucune université congolaise ; Lovanium, la première université du pays, ne fut fondée qu'en 1954. Cette politique engendra une population largement instruite, mais seulement à un niveau élémentaire. Contrairement aux colonies britanniques et françaises, le Congo manquait donc cruellement d'élites indigènes ayant bénéficié d'un enseignement universitaire – une lacune qui se fit notamment sentir quand le pays devint indépendant.

### **Ségrégation raciale et contrôle social**

Le Congo belge connut une ségrégation raciale stricte. Dans les villes, les quartiers européens et les quartiers africains étaient séparés physiquement par des zones tam-

Dessin tiré de l'hebdomadaire liégeois *Le Frondeur* du 20 décembre 1884, représentant l'Empereur Guillaume I<sup>e</sup> (à droite) et un ours couronné figurant l'Empire russe qui regardent le roi Léopold II découper une citrouille (qui représente le Congo) lors de la Conférence de Berlin de 1884

pons. Les Congolais devaient disposer d'un laissez-passer pour pouvoir circuler et, passé une certaine heure, ils n'avaient tout simplement plus le droit de pénétrer dans les quartiers européens. Un autre système typique du Congo belge est celui des « évolués ». Dans cette colonie, les indigènes qui atteignaient un certain niveau de « civilisation » accédaient à un statut spécial qui leur conférait davantage de droits. Les « évolués » congolais furent toutefois très peu nombreux, et les priviléges qu'ils obtinrent ne furent en rien comparables aux droits politiques prévus, par exemple, par la stratégie d'assimilation appliquée dans les colonies françaises. Les Français permettaient par exemple aux Africains assimilés d'être représentés à Paris. Les Britanniques offraient pour leur part une certaine autonomie aux leaders locaux grâce à un système d'*indirect rule* (administration indirecte). Les Belges, eux, privèrent les Congolais de toute participation politique jusqu'à la fin des années 1950. Il n'y eut ainsi ni élections ni représentants indigènes, et les partis politiques ne furent autorisés que peu avant l'indépendance. Cette exclusion politique, censée garantir la stabilité de la colonie, s'avéra, au contraire, désastreuse. Lorsque la Belgique, poussée par les revendications des mouvements nationalistes et par un climat international changeant, proclama subitement l'indépendance du Congo, en 1959-1960, le pays n'était absolument pas prêt. Il manquait cruellement d'érudits, et ses dirigeants, qui



© Domaine public

n'avaient aucune expérience politique, n'étaient en rien préparés à gouverner un État.

#### Comparaison avec d'autres colonies africaines

Les colonies britanniques comme le Nigeria, le Ghana ou le Kenya connurent des formes de gouvernance plus indirectes qui leur permirent de préserver une partie de leurs structures traditionnelles. Les universités britanniques étaient ouvertes aux étudiants africains, et des mouvements politiques indigènes virent le jour assez tôt. Même si l'exploitation et la discrimination y occupaient une place centrale, le système britannique était plus pragmatique et préparait progressivement les colonies à l'indépendance.

Le modèle d'assimilation français conférait à une petite élite composée d'« évolués » des droits théoriquement équivalents à

ceux des citoyens français. Les Africains pouvaient étudier dans les universités françaises, et même siéger au parlement français. Le Congo belge n'eut jamais accès à de telles opportunités. D'un autre côté, l'exploitation française dans des régions comme l'Afrique-Équatoriale française fut très dure, et le système de travail forcé y perdura plus longtemps qu'au Congo belge d'après 1908. L'Angola portugais et le Mozambique subirent une exploitation encore plus intensive, sans bénéficier des investissements dans l'infrastructure et l'enseignement que connut le Congo belge. Le régime dictatorial portugais tint en outre les rênes de ses colonies jusqu'à dans les années 1970, c'est-à-dire bien plus longtemps que la Belgique. Les systèmes d'enseignement et de soins de santé du Congo belge étaient en outre bien mieux développés.



© KADOC - KULeuven

Calendrier de propagande de 1909 des associations de jeunes catholiques louvanistes Sint-Albertus Patroonschap et Kring van Jonge Werklieden, illustrant l'avenir qu'ils imaginent pour la toute nouvelle colonie belge

(1930-1997), en 1965. Faute d'entretien et d'investissements, les infrastructures matérielles héritées des Belges tombèrent rapidement en décrépitude. Les structures sociales étaient quant à elles bien trop axées sur le contrôle colonial pour servir de base à une nation indépendante. Aujourd'hui encore, le Congo paie le prix de cette absence d'élite préparée doublée d'un manque de traditions démocratiques. Du reste, si l'indépendance politique fut définitivement acquise en 1960, l'autonomie économique était encore loin de l'être.

La transition de l'État indépendant du Congo au Congo belge marqua, dans les faits, le passage d'un impérialisme privé brutal à visée capitaliste à un système colonial paternaliste plus organisé qui se justifiait en promettant civilisation et développement, mais n'était au final qu'un nouveau système d'exploitation et de répression qui priva des millions de Congolais de leur liberté, de leurs richesses et de leurs perspectives de développement. ■

**Frédéric Crahay**

ASBL Mémoire d'Auschwitz

(<sup>1</sup>) Verbeeck, G. « Vond er in de Onafhankelijke Congostaat een genocide plaats? », dans Goddeeris, I., Lauro, A. & Vanthemsche, G. (éds.). *Koloniaal Congo. Een geschiedenis in vragen*, Kalmthout, Polis, 2020, p. 47-63.

(<sup>2</sup>) Stengers, J. *Congo, Mythes et réalités*, Paris-Louvain-la-Neuve, Duculot, 2005, 1989, 317 p.

(<sup>3</sup>) Depaepe, M. & Van Rompaey, L. *In het teken van de bevoogding: de educatieve actie in Belgisch-Kongo (1908-1960)*, Anvers, Garant, 1995, 254 p.

### Caractéristiques propres au Congo belge

Le Congo belge est un cas unique en son genre, avec des ressources et des infrastructures d'assez bonne qualité à un niveau de base (enseignement, soins de santé, conditions de travail dans les colonies fondées par les entreprises), mais aussi une exclusion politique totale et un enseignement supérieur aux abonnés absents. Ce paradoxe engendra une population dotée de compétences de base, mais dépourvue de leaders et de cadre la préparant à l'auto-administration. Le rôle de l'Église catholique y fut en outre plus dominant que dans les autres colonies. Le modèle paternaliste porté par une étroite collaboration entre l'État, l'Église et les entreprises est, lui aussi, distinctif. La richesse en matières premières du Congo en fit en outre un territoire bien plus stratégique que la

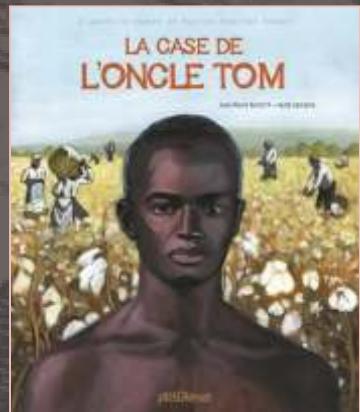
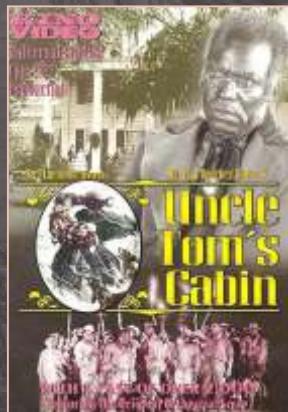
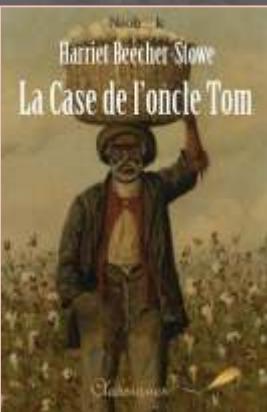
plupart des autres colonies<sup>2</sup>.

### Héritage et cheminement vers l'indépendance

La décolonisation expéditive de 1960 fut chaotique. La Belgique décida d'accorder l'indépendance au Congo après seulement quelques années de réformes politiques sommaires, et sans la moindre préparation adéquate. Le pays ne comptait alors que 30 Congolais diplômés d'une université. En 1960, seul 0,1 % de la population congolaise avait accès à des études supérieures, soit quatre fois moins que la moyenne africaine<sup>3</sup>. Ces vestiges d'un paternalisme sans autonomisation politique contribuèrent à l'instabilité du Congo et précipitèrent la crise congolaise de 1960-1965, qui entraîna la sécession du Katanga (entre 1960 et 1963) et, en fin de compte, l'accession au pouvoir du colonel Mobutu Sese Seko

# LA CASE DE L'ONCLE TOM

Le 19<sup>e</sup> siècle est la période de notre histoire où le colonialisme est le plus répandu. Au cours de cette période, il était considéré en Europe comme un « projet de civilisation » destiné à apporter l'illumination aux régions moins développées du monde et à leurs peuples prétendument « arriérés ». Un tel discours repose sur des présupposés racistes quant à la « supériorité » de l'Europe et masque souvent un opportunisme économique. La plupart de ses manifestations ont conduit à l'exploitation économique. Tant chez nous qu'outre-Atlantique, la colonisation et ses conséquences suscitent la consternation. Deux romans, écrits pendant cette période troublée, deviendront des classiques éternels : Max Havelaar de Multatuli et La Case de l'oncle Tom de Harriet Beecher Stowe.



À l'époque coloniale, la littérature afro-américaine a entrepris une plongée au cœur de l'esclavage et de l'immigration noire. La Renaissance de Harlem lui a plus tard fait écho, explorant ce thème resté latent chez les écrivains postcoloniaux. À une époque, l'esclavagisme était largement répandu en Amérique, et beaucoup de gens y ont émigré à l'ère coloniale. **Harriet Beecher Stowe** est une grande romancière qui s'est intéressée aux réalités de l'esclavage dans **La Case de l'oncle Tom** (1851-1852). Elle estimait que les Noirs avaient suffisamment de qualités innées pour participer à une société libre en tant que citoyens à part entière. Les personnages de son roman représentent tous les esclaves d'Amérique, dont l'autrice comprenait bien dépeindre la misère. De nombreux critiques ont déclaré que *La Case de l'oncle Tom* véhi-

culait une « représentation inexacte » de l'esclavage des Noirs. Bien que toujours controversé, ce roman fait aujourd'hui partie des grands titres de la littérature américaine, de même que les œuvres des hommes blancs qui en ont longtemps défini les canons. *La Case de l'oncle Tom* décrit l'esclavage comme une institution souvent cruelle, où les esclaves sont battus, maltraités, affamés, victimes d'abus sexuels, et parfois même tués. Le personnage principal, l'oncle Tom, est l'esclave d'Arthur Shelby. Shelby le traite correctement, mais des dettes l'obligent à vendre le vieux Tom, ainsi qu'un jeune enfant nommé Harry. Éliza, la mère de Harry, s'enfuit en Virginie avec le garçon pour y rejoindre Georges, le père du petit, qui travaille également dans une plantation. Tom se retrouve quant à lui au service de Simon Legree, qui s'avère

sévère et cruel. Pourtant, l'oncle Tom accepte sa condition d'esclave et se plie à la volonté de son propriétaire sans sourciller, incarnant ainsi ces esclaves et ces peuples colonisés qui ont fini par se convaincre qu'ils étaient nés pour être esclaves et qu'ils étaient faits pour vivre dans les conditions dans lesquelles ils étaient forcés de vivre. Par la suite, cette représentation de l'esclave dévoué est devenue une sorte de norme régitant toutes les histoires traitant d'esclavage, qu'elles soient écrites par des Noirs ou par des Blancs. Armée des informations de l'époque, Harriet Beecher Stowe a tenté de brosser un tableau réaliste tout au long de son roman. *La Case de l'oncle Tom* a été plusieurs fois réédité, traduit dans de nombreuses langues, et adapté en romans graphiques et en diverses productions pour le petit et le grand écran.

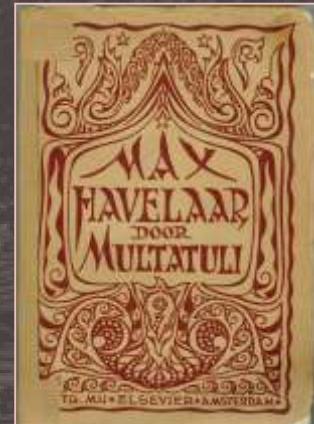
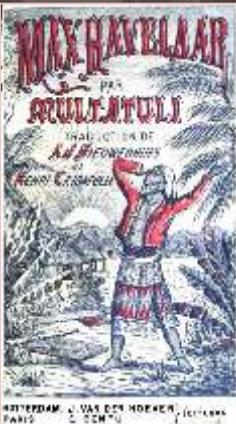
# MAX HAVELAAR

« Je suis commissionnaire en cafés, et je demeure, Canal des Lauriers, n° 37. » C'est sur cette phrase que s'ouvre **Max Havelaar**, le célèbre roman de **Multatuli**. Depuis sa parution, en 1860, cet ouvrage a connu plusieurs réimpressions, y compris sous forme de roman graphique. Il a également été traduit en plus de 140 langues et adapté au cinéma à de nombreuses reprises.

Le commissionnaire en question, Batavus Droogstoppel, est l'incarnation du dévot hypocrite, paillassard, mesquin et pompeux, qui fait passer ses intérêts avant son prochain. Il déteste la littérature, car il estime que les histoires sont porteuses de mensonges, et que l'expression poétique risque de susciter des émotions indésirables. Son seul livre est la Bible, la parole de Dieu, mais il la tourne, elle aussi, à son avantage. Lorsqu'il rencontre un ancien camarade d'école qui, faute de posséder une veste, se promène avec un châle sur les épaules, Droogstoppel, qui fuit d'ordinaire les pauvres, se sent d'abord importuné. Mais quand « l'homme au châle » lui remet un paquet d'articles en lui demandant de l'aider à les publier pour

gagner un peu d'argent, son flair commercial lui souffle qu'il pourrait peut-être en tirer quelque chose. Il décide alors de faire mettre les textes au net par Ernest Stern, un commis qui devient l'un des narrateurs du roman, lisant son travail à la famille Rosemeyer, qui est immédiatement conquise. « L'homme au châle », qui n'est autre que Max Havelaar, est le personnage principal du récit. Havelaar ne supporte pas l'injustice. Il est honnête, charitable et généreux – tout le contraire de Droogstoppel. Avec son tempérament de feu et son imagination débordeante, il fait penser à Don Quichotte. Au départ, Max Havelaar est l'assistant résident de Lebak, une commune de la province javanaise de Bantam, mais il est poussé à la démission après avoir dénoncé l'exploitation et le manque de droits des Javanais. Les aventures de Max Havelaar sont inspirées de la vie d'Eduard Douwes Dekker, qui à travers cet ouvrage entendait tirer la sonnette d'alarme. Sa critique du système colonial, assortie d'une description de l'injustice et de la pauvreté qui en découlaient, a suscité de vives réactions dès la sor-

tie du livre. L'auteur s'est ainsi vu reprocher un manque de patriottisme par des contemporains qui préféraient nier l'égalité des indigènes et fermer les yeux sur leur situation misérable. Certains ont également critiqué l'étrange construction du roman, qui se présente comme un récit enchâssé plein de parenthèses spirituelles et de petites histoires, et manque selon eux d'une ligne narrative et d'une intrigue claire. En revanche, le style magistral de l'auteur n'a laissé aucun lecteur indifférent. Si l'allocution aux chefs de Lebak et l'histoire d'amour de Saïdjah et Adinda illustrent les difficultés des Indes néerlandaises, c'est la façon dont la littérature les sublime qui appelle à l'émotion. Quand arrive le moment où Multatuli (qui signifie « J'ai beaucoup supporté ») reprend la parole à son narrateur pour appeler le roi Guillaume III à s'intéresser au sort des Javanais et à leur offrir des conditions de vie décentes, le lecteur est déjà impliqué, happé au cœur même d'un roman engagé dont des thématiques actuelles comme la misère du tiers monde prouvent la pertinence intemporelle.



© Toutes les images sur ces pages appartiennent au domaine public

# UN CRIME COLONIAL

## Le génocide des Herero et des Nama

*Le génocide des Herero et des Nama (également appelé génocide namibien), perpétré entre 1904 et 1908 dans ce qui correspond à l'actuelle Namibie, est l'un des chapitres les plus sombres de l'histoire coloniale européenne. Cette extermination systématique de peuples indigènes par l'Empire allemand est aujourd'hui reconnue comme le premier génocide du vingtième siècle et illustre de manière atroce la logique violente du projet colonial.*

### **Le Sud-Ouest africain allemand**

En 1884, l'Empire allemand s'empara d'une région à laquelle il attribua le nom de « Sud-Ouest africain allemand ». Fidèle au schéma habituel de l'expansion impérialiste européenne, cette prise de pouvoir ne fut rien de plus qu'une entreprise purement économique déguisée en mission civilisatrice, et des marchands, missionnaires et colons allemands déferlèrent sur la colonie, animés par une soif de territoires, de bétail et de richesses minérales. Pour les Herero et les Nama, des peuples pastoraux qui occupaient ces terres depuis des siècles, leur arrivée marqua le début d'une expropriation systématique.

L'objectif de la politique coloniale était d'exploiter la population indigène pour servir les intérêts économiques allemands. À travers une série de traités iniques et de démonstrations de force, les Herero et les Nama furent progressi-

vement chassés de leurs pâtis traditionnels, et les colons allemands s'approprièrent les meilleurs terrains en refoulant les indigènes vers des zones toujours plus marginales. Le bétail, essentiel à l'existence et à l'identité culturelle de ces peuples, leur fut systématiquement dérobé ou acheté à des prix dérisoires.

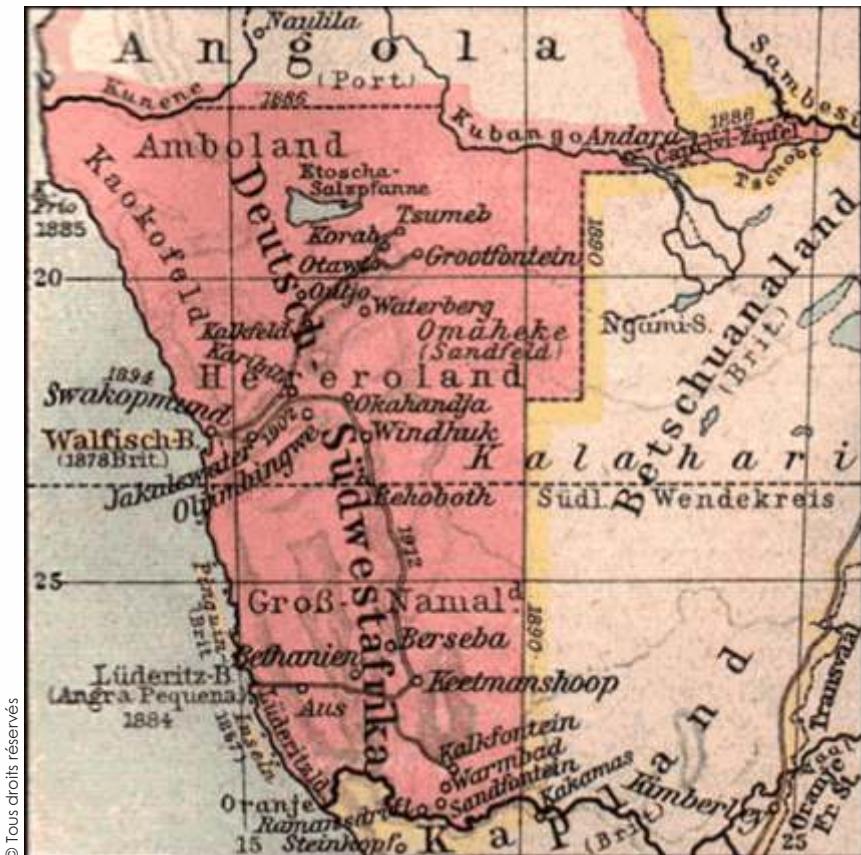
### **Le soulèvement des Herero et le Vernichtungsbefehl**

En janvier 1904, les Herero menés par Samuel Maharero (1856-1923) prirent les armes dans une tentative désespérée de repousser le colonisateur et d'enrayer sa campagne d'expropriation. Cette révolte provoqua, du côté allemand, une réaction d'une violence inouïe.

Enragé par le succès des premières attaques herero, l'empereur allemand Guillaume II (1859-1941) envoya le général Lothar von Trotha (1848-1920) mater la

rébellion en lui ordonnant explicitement de ne pas faire de quartier. Le militaire, qui avait déjà mené des campagnes coloniales en Afrique de l'Est, débarqua avec une idéologie empreinte de darwinisme social et de racisme qui suffisait, à l'époque, à légitimer les projets coloniaux de l'Europe.

Le 2 octobre 1904, Von Trotha promulga son funeste ordre d'extermination, le *Vernichtungsbefehl*. Ce document est l'une des preuves d'intention génocidaire les plus explicites de l'histoire coloniale. Il stipule, noir sur blanc, qu'il n'y aurait pas de prisonniers, et que tous les Herero, femmes et enfants compris, devaient soit quitter le territoire allemand, soit mourir. Il prouve par conséquent qu'il n'était nullement question d'une opération militaire dirigée contre des rebelles, mais bien d'une tentative systématique d'éradication d'un peuple.



© Tous droits réservés

Carte de la colonie allemande du Deutsch-Südwestafrika, qui correspond à l'actuelle Namibie

### Extermination systématique

Après la bataille du Waterberg, en août 1904, les troupes allemandes repoussèrent des milliers de familles herero vers le désert du Omaheke. Cette tactique militaire était clairement génocidaire, car des soldats coupaient l'accès à tous les points d'eau qui bordaient le désert et fusillaient quiconque tentait de rebrousser chemin. Des milliers d'hommes, de femmes, d'enfants et de personnes âgées moururent ainsi de soif, de faim et d'épuisement, tandis que les troupes coloniales allemandes patrouillaient à la frontière du désert pour veiller à ce que personne ne puisse s'échapper. Les Herero qui survécurent au désert furent arrêtés et envoyés dans des camps de concentration. Ces camps érigés par les autorités coloniales allemandes avaient été spécialement conçus pour faire mourir les prisonniers à petit feu<sup>1</sup>. Les conditions de

détention y étaient effroyables : surpopulation extrême, rations minimales, absence de soins médicaux, travail forcé sous la torture... Les forçats furent affectés à la construction d'un nouveau chemin de fer et de divers projets d'infrastructure, et beaucoup d'entre eux périrent d'épuisement et de maltraitance.

Les Nama, qui avaient au départ hésité à se rallier aux Herero, se rebellèrent finalement en octobre 1904, sous le commandement de Hendrik Witbooi (1830-1905), puis de Jakobus Morenga (1875-1907). Malgré des techniques de guérilla assez efficaces, les Nama furent défaites et tombèrent à leur tour sous le coup de la politique coloniale génocidaire des Allemands. Ces derniers répondirent par une répression brutale et, même si aucun ordre d'extermination formel ne fut donné, les Nama connurent un sort similaire à celui des Herero.

Les communautés nama furent systématiquement attaquées, leur bétail tué ou volé, et des milliers de Nama furent internés dans des camps de concentration. Le camp de Shark Island (Konzentrationslager auf der Haifischinsel vor Lüderitzbucht) fut particulièrement meurtrier, avec un taux de mortalité de près de cinquante pour cent qui choqua même les autorités allemandes.

### Idéologie coloniale, racisme et motivations économiques

Le génocide des Herero et des Nama doit être analysé dans le contexte plus large de l'idéologie coloniale défendue non seulement par l'Empire allemand, mais aussi par d'autres puissances européennes. Dans les cercles politiques et intellectuels de l'époque, les débats étaient dominés par le darwinisme social, le racisme et l'idée d'une supériorité certaine de l'Europe. Les

peuples africains étaient considérés comme inférieurs, comme des obstacles au progrès qui devaient être balayés ou éliminés. Les administrateurs coloniaux, scientifiques et militaires allemands justifiaient le génocide par une rhétorique basée sur l'« espace vital » et la hiérarchie des races. Ces schémas de pensée deviendront plus tard, dans une répétition tragique, des éléments clés de l'idéologie nazie. Dans les camps, certains détenus servirent de cobayes humains, et des crânes de Herero et de Nama assassinés furent envoyés en Allemagne à des fins d'étude « scientifique » des caractéristiques raciales – une pratique effroyable quiacheva de déshumaniser les victimes.

Outre ces facteurs idéologiques, le génocide était motivé par les intérêts économiques des colonisateurs. Une colonie doit être lucrative et, pour la rentabiliser, il faut pouvoir en exploiter les terres.

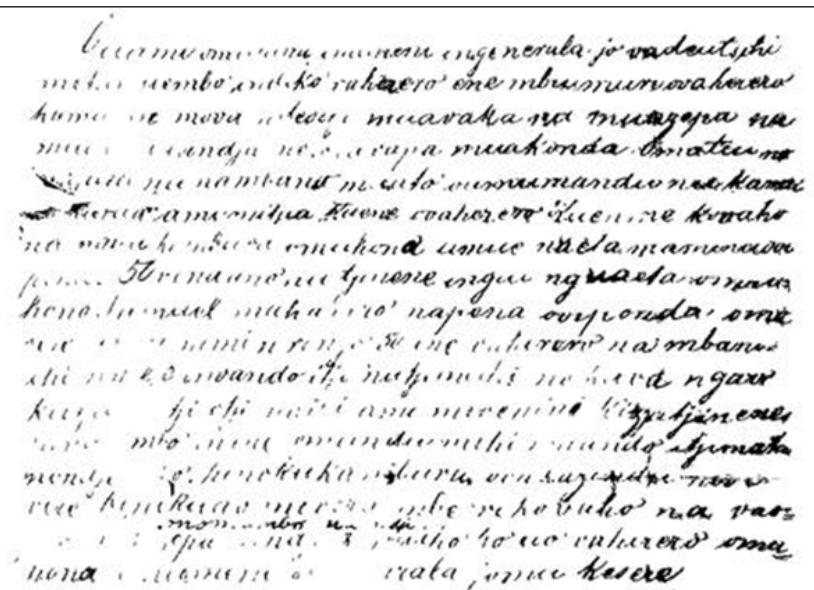
En éliminant la population indigène, les autorités allemandes ont libéré d'énormes territoires qu'elles ont pu mettre à la disposition de leurs colons et de leurs entreprises. Après le génocide, les survivants herero et nama furent privés de toute forme de droit foncier et condamnés à travailler pour les Allemands installés sur leurs terres ancestrales. Cette expropriation économique engendra un système d'exploitation extrême. Les survivants furent contraints de porter un passe qui limitait leur liberté de mouvement et de travailler dans des conditions affligeantes contre une rémunération minimale. Ce système de ségrégation raciale et d'oppression économique servira d'ailleurs de base à l'apartheid en Afrique du Sud.

### Séquelles et héritage

Les estimations du nombre de victimes varient, mais, selon toute

vraisemblance, environ 80 % du peuple Herero et 50 % du peuple Nama ont été exterminés. Sur les 80 000 Herero présents avant le génocide, il n'en resta que 15 000. Du côté des Nama, ils furent 10 000 à survivre, soit à peine la moitié du peuple de départ<sup>2</sup>. Des communautés entières furent rayées de la carte, des traditions culturelles furent perdues à jamais, et un système socioéconomique vieux de plusieurs siècles fut anéanti. Ce génocide laissa à la Namibie des séquelles persistantes. La répartition des terres imposée à l'époque coloniale mit longtemps à s'effacer, perdurant bien après la prise d'indépendance de 1990. Comme les Allemands avant eux, les colons sud-africains blancs ont longtemps profité des meilleures terres agricoles, soumettant les descendants des Herero et des Nama à la même marginalisation économique que leurs ancêtres.

Le Vernichtungsbefehl de 1904, signé par Lothar von Trotha. Ce document est unique en son genre, car il témoigne, noir sur blanc, de l'intention génocidaire du colonisateur allemand



© Botswana National Archives

Chefs herero captifs entourés de soldats des troupes coloniales du Sud-Ouest africain allemand. Namibie, 1904/1905

## Reconnaissance et réparations

Il a fallu attendre 2015 pour que le gouvernement allemand reconnaîsse que les évènements survenus dans le Sud-Ouest africain allemand pouvaient être caractérisés de génocide. Et si l'Allemagne a présenté des excuses officielles en 2021, la question des réparations reste un sujet de controverse. L'Allemagne a en effet accepté d'investir 1,1 milliard d'euros sur 30 ans dans des projets de développement en Namibie, mais refuse de qualifier cette aide de réparations, en partie par peur de créer un précédent juridique<sup>3</sup>. Les représentants des communautés herero et nama jugent cet effort insuffisant et exigent une compensation directe pour les communautés touchées. Les restes humains qui furent expédiés vers l'Allemagne à des fins d'étude « scientifique » des races sont peu à peu rapatriés, mais beaucoup se trouvent encore dans des

musées et instituts allemands. En 2024, après avoir longuement cherché une date acceptable pour toutes les communautés concernées, le gouvernement namibien a décrété que le 28 mai serait désormais une « Journée de commémoration du génocide ». La première commémoration officielle s'est tenue l'année suivante. Cette date a été choisie en référence à la décision prise ce jour-là, en 1908, de fermer tous les camps de concentration du Sud-Ouest africain allemand.

Le génocide des Herero et des Nama doit aujourd'hui servir d'exemple historique qui montre sans l'ombre d'un doute qu'un projet colonial porté par des idéologies racistes et des ambitions économiques peut se solder par une extermination systématique. L'analyse de ce morceau d'histoire nous rappelle qu'il est essentiel d'analyser le passé colonial d'un œil critique et lève le voile sur

les racines historiques de l'iniquité qui règne, aujourd'hui encore, dans cette région du monde. ■

Frédéric Crahay

ASBL Mémoire d'Auschwitz

<sup>1</sup> Gewald, J.-B., *Herero Heroes, A socio-political history of the Herero of Namibia 1890-1923*, Oxford, James Currey, 1999, p. 185-191.

<sup>2</sup> Faber-Jonker, L., *Le premier génocide du XX<sup>e</sup> siècle. Herero et Nama dans le Sud-Ouest africain allemand 1904-1908*, Paris, Mémorial de la Shoah, 2017, 51 p.

<sup>3</sup> Pennemans, R., *Duitsland erkent koloniale misdaden in Namibië als volkerenmoord*, VRTNWS, 28 mai 2021. d'Omaheke ?



© Deutsches Historisches Museum, Berlin

## NO COMMENT

Dans cette rubrique : des images, des textes, des liens Internet, sans commentaire. Que sais-tu du contenu de cette page ? Quel est le lien avec le thème et quelle est ton opinion critique ? Envoie ta réponse à ces trois questions par mail via [georges.boschloo@auschwitz.fr](mailto:georges.boschloo@auschwitz.fr) et gagne une de nos publications au choix.



**Le 19<sup>e</sup> siècle est marqué par l'expansion territoriale des pays européens au détriment des pays et des peuples des continents africain et asiatique. Cette expansion s'accompagne généralement d'actes de violence et de crimes atroces.**

Recherchez s'il existait une colonisation similaire entre les puissances d'un même continent.

Si c'est le cas, expliquez les raisons qui ont poussé ces puissances à vouloir soumettre leurs voisins.

Existe-t-il également des cas de colonisation « pacifique » au XIX<sup>e</sup> siècle ?

Vous trouverez chaque trimestre dans votre *TRACES DE MÉMOIRE* une application pédagogique avec une fiche didactique à utiliser en classe ou à conserver. Ces fiches sont également à télécharger sur notre site internet [www.auschwitz.be](http://www.auschwitz.be) sous l'onglet « pédagogie ».

# LES CAMPS DE CONCENTRATION DANS UN CONTEXTE COLONIAL

## *Une nouveauté de la fin du 19<sup>e</sup> siècle*

La majorité des gens associent automatiquement les camps de concentration aux horreurs de la Seconde Guerre mondiale. Pourtant, ce phénomène est né plusieurs décennies plus tôt, lors des conquêtes coloniales européennes. Vers la fin du 19<sup>e</sup> et le début du 20<sup>e</sup> siècle, plusieurs puissances coloniales ont utilisé des camps de concentration pour opprimer, contrôler et punir les groupes indigènes qui se révoltaient contre la domination coloniale.

### ***Une invention qui changea la donne : le fil barbelé***

Le fil barbelé fut inventé aux États-Unis dans les années 1870, par nécessité pratique. Avant cela, les fermiers clôturent leurs prairies à l'aide de fils de fer lisses ou de barrières en bois, et il suffisait aux vaches de pousser un bon coup pour passer de l'autre côté. L'invention du fil barbelé est généralement attribuée à Joseph Glidden (1813-1906), qui fit breveter l'idée en 1874. Son système, composé de deux fils torsadés enserrant des barbes de fil biseautées, était à la fois efficace et facile à produire. Il transforma fondamentalement la manière de travailler des agriculteurs de l'Ouest américain en leur permettant de délimiter de grandes étendues à petit prix, au lieu de laisser leurs bêtes vagabonder dans des prairies ouvertes et des pâturages libres. Malheureusement, cette invention fut rapidement employée pour confiner autre chose que du bétail...

### ***La guerre d'indépendance cubaine et la « reconcentración » espagnole***

L'un des premiers cas de recours systématique à des camps de concentration remonte aux années de 1896 à 1898, lors de la guerre d'indépendance de Cuba contre l'Espagne.

Pendant ce conflit, le général

espagnol Valeriano Weyler (1838-1930) appliqua une politique connue sous le nom de *reconcentración*, qui consistait à concentrer la population rurale dans des villes et des campements fortifiés afin de couper les rebelles cubains de leur réseau d'approvisionnement et de les priver de tout soutien local. Les conséquences furent désastreuses. Des centaines de milliers de Cubains furent chassés de leur foyer et de leurs terres agricoles. Dans les camps surpeuplés, des conditions de vie déplorables et un cruel manque de nourriture, d'eau potable et de soins médicaux entraînèrent des épidémies de typhus, de dysenterie et de fièvre jaune. Les chiffres avancés varient, mais les historiens estiment que cette politique a causé, directement ou indirectement, la mort de 150 000 à 400 000 Cubains. Ces pratiques susciteront une telle indignation internationale que l'Amérique finit par intervenir, en 1898.

### ***Les guerres des Boers en Afrique du Sud***

Parmi les premiers systèmes concentrationnaires mis en place dans un contexte colonial, le plus connu est sans doute celui des camps érigés par les Britanniques en Afrique du Sud pendant la seconde guerre des Boers, entre 1899 et 1902. Ces camps étaient à l'origine des centres d'accueil

pour les citoyens dont les fermes avaient été détruites par les troupes britanniques dans le cadre de leur tactique de la « terre brûlée ». Ils se transformèrent toutefois rapidement en centres de détention surpeuplés et meurtriers. Les autorités militaires britanniques bâtirent des camps pour les Afrikaners, mais aussi pour les Africains noirs, même si les exposés historiques tendent à oublier ces derniers. Au total, environ 116 000 Afrikaners et au moins 120 000 Africains noirs furent internés dans des conditions inhumaines et particulièrement propices au développement des maladies : manque de tentes adéquates, faibles rations alimentaires, eau polluée, absence de sanitaires décents... Le taux de mortalité fut terriblement élevé, surtout parmi les enfants. Près de 28 000 Afrikaners perdirent la vie dans ces camps, dont environ 22 000 enfants de moins de seize ans. Du côté des Africains noirs, ce fut encore pire, avec un nombre de victimes estimé tantôt à 14 000, tantôt à 20 000, l'administration plutôt sommaire des camps ne permettant pas d'obtenir un chiffre plus précis. La philanthrope anglaise Emily Hobhouse (1860-1926) joua un rôle central dans la dénonciation de ces abus, et la critique internationale força finalement les Britanniques à améliorer les conditions



© Wikimedia Commons

Mémorial actuel du camp de concentration de Norvalspont, en Afrique du Sud. L'opinion internationale n'a condamné les camps de concentration de la guerre des Boers qu'après avoir découvert que des Blancs (les Boers) y étaient enfermés par d'autres Blancs (les Anglais)

de vie dans leurs camps.

#### **Les camps coloniaux allemands en Namibie et les camps américains aux Philippines**

Le Sud-Ouest africain allemand (l'actuelle Namibie) connut, entre 1904 et 1908, l'un des chapitres les plus effroyables de l'histoire des camps de concentration coloniaux, comme nous l'avons vu à la rubrique « Interrogation » du présent numéro. Un épisode moins connu, mais tout aussi horrible, se déroula pendant la guerre américano-philippine (1899-1913), lorsque les États-Unis s'employèrent à annexer les Philippines après le retrait des Espagnols. Les Américains construisirent à leur tour des camps présentés comme des « zones de reconcentration » où ils enfermèrent les locaux de force pour isoler les guérilleros – avec des conséquences désastreuses pour la population civile. Les États-Unis justifièrent ces camps comme une mesure militaire nécessaire

pour étouffer la guérilla ; une excuse similaire à celle avancée par les Espagnols pour les camps de reconcentración à Cuba. En réalité, ces camps servaient d'instruments de contrôle de la population des campagnes. Ils étaient clôturés et étroitement gardés, et le choléra, la dysenterie et la faim y faisaient rage. Plus de 200 000 citoyens y perdirent la vie, succombant pour la plupart des suites des privations et des maladies qui rythmaient le quotidien des camps.

#### **Le système britannique au Kenya**

Pendant la révolte des Mau Mau, entre 1952 et 1960, les Britanniques recoururent à un système de camps et de « villages protégés ». Leur choix prouve que cette pratique coloniale s'est poursuivie malgré l'horreur de la Seconde Guerre mondiale et les leçons que le monde aurait dû en tirer. Toujours est-il qu'au Kenya, plusieurs centaines de milliers de Kikuyu

furent envoyés dans des camps où la torture, la maltraitance et le travail forcé étaient monnaie courante.

Les camps de concentration mis en place dans un contexte colonial ont jeté les bases de systèmes de détention de masse encore plus effroyables. Ils partageaient tous des caractéristiques communes : l'internement de populations civiles sans aucun procès juridique, des conditions de vie déplorables, d'innombrables décès provoqués par les maladies et le manque de nourriture, et une utilisation comme instrument de contrôle et de domination. Ces pratiques illustrent la cruelle réalité qui se cache derrière les entreprises coloniales, et restent un sujet d'étude majeur pour celles et ceux qui cherchent à déterrer les racines de la violence d'État systématisée. ■

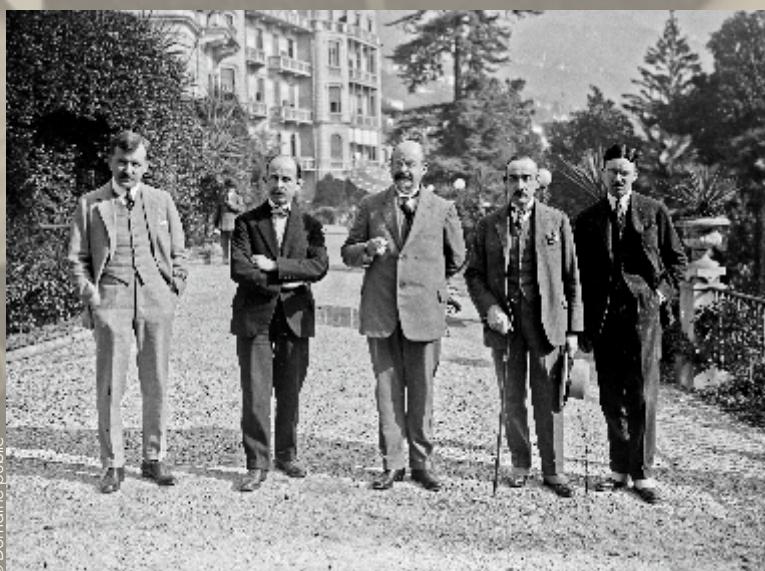
**Frédéric Crahay**  
ASBL Mémoire d'Auschwitz

## Le parlement belge accepte l'Accord de Locarno

Les accords de Locarno (ou pacte de Locarno) sont une série de sept traités conclus entre l'Allemagne, la France, la Grande-Bretagne, la Belgique, l'Italie, la Pologne et la Tchécoslovaquie après la Première Guerre mondiale, et plus précisément à la fin de l'année 1925. En signant le traité central, les cinq pays d'Europe occidentale convinrent de garantir l'inviolabilité des frontières entre l'Allemagne et la France et entre l'Allemagne et la Belgique telles que définies dans le Traité de Versailles, et s'engagèrent à respecter la zone démilitarisée de la Rhénanie allemande et à résoudre tout litige à l'amiable, sous les auspices de la Société des Nations. L'Allemagne consentit également à un règlement amiable des litiges dans des traités d'arbitrage complémentaires conclus avec la Pologne et la Tchécoslovaquie, mais ces conventions ne prévoyaient aucune garantie concernant sa frontière occidentale, laissant ainsi à l'Allemagne la possibilité de réviser le Traité de Versailles et de reconquérir les territoires dont cet accord l'avait privée. Les dispositions des conventions d'arbitrage entre l'Allemagne et la Belgique et entre l'Allemagne et la France étaient identiques et avaient pour but de régler pacifiquement « toutes contestations entre l'Allemagne et la Belgique/la France, de quelque nature

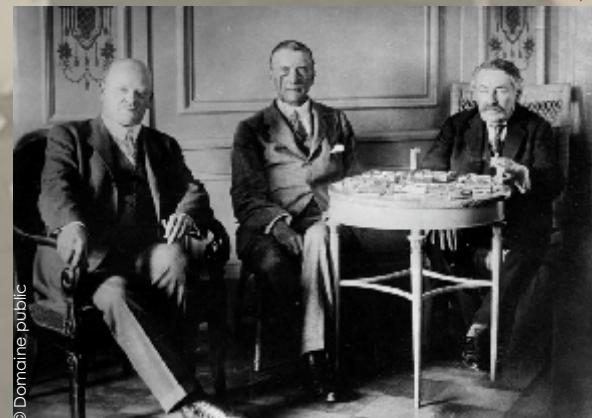
qu'elles soient, au sujet desquelles les parties se contesterait réciproquement un droit, et qui n'auraient pu être réglées à l'amiable par les procédés diplomatiques ordinaires. » Chaque convention d'arbitrage prévoyait la création d'une commission permanente de conciliation composée de cinq membres, dont un désigné par l'Allemagne, un par la Belgique ou la France, et trois choisis d'un commun accord par trois pays différents. Si la commission permanente de conciliation ne parvenait pas à trouver d'arrangement, la question était soumise à la Cour permanente de Justice internationale ou à un tribunal d'arbitrage organisé conformément à la Conférence de La Haye de 1907. Si le désaccord persistait un mois après la fin des travaux de la commission permanente de conciliation, chacune des parties concernées pouvait présenter l'affaire au Conseil des Nations. Les pays signataires pouvaient également choisir de ne pas passer par une commission permanente de conciliation et de s'adresser directement à la Cour permanente de Justice internationale ou à un tribunal d'arbitrage. La Belgique ratifia définitivement l'accord le 21 janvier 1926.

L'une des conférences organisées par la Fondation Auschwitz dans les écoles, intitulée « De la montée du nazisme à sa chute », traite de ce sujet.



La délégation belge à Locarno (7 octobre 1925) :  
(de gauche à droite) Henri Rolin, Joseph de Ruelle,  
Emile Vandervelde (ministre des Affaires étrangères),  
Baron Pierre van Zuylen, Comte Ferdinand du Chastel

Gustav Stresemann, Austen Chamberlain et Aristide Briand



© Domaine public

# Les accords de Locarno ont considérablement apaisé le climat politique en Europe occidentale entre 1925 et 1930

Hans Luther  
Chancelier allemand en 1925 et 1926



© Domaine public

## L'Allemagne demande officiellement à intégrer la Société des Nations

Au début de l'année 1925, Gustav Stresemann, ancien chancelier et ministre allemand des Affaires étrangères depuis fin 1923, était bien décidé à s'attirer les bonnes grâces des Alliés et à regagner, ce faisant, un minimum de marge de manœuvre diplomatique. Ses objectifs étaient d'assurer la paix (surtout avec la France), de récupérer le territoire cédé à la Pologne, de mettre un terme aux réparations financières et à l'occupation de la Rhénanie, et de restaurer progressivement la puissance de l'Allemagne. Pour ce faire, il envoya, au début de l'année 1925, des mémoires secrets à la Grande-Bretagne et à la France pour leur proposer un traité qui obligerait toutes les parties ayant un intérêt dans les frontières rhénanes à régler leurs différends à l'amiable. Il leur assura que l'Allemagne était prête à garantir le maintien des frontières actuelles et à conclure un pacte d'arbitrage avec la France, espérant en réalité obtenir, par ce rapprochement avec la France, une liberté de mouvement suffisante pour redéfinir à son avantage la frontière établie entre l'Allemagne et la Pologne. Malgré ses réticences, la Grande-Bretagne se montra ouverte à la proposition allemande. La France lui emboîta le pas, mais avec prudence. Elle

demanda que la Belgique soit impliquée dans le traité et exigea que l'Allemagne rejoigne la Société des Nations avant son entrée en vigueur. L'Allemagne accepta les conditions de la France, avec toutefois une réserve de taille : elle ne donna aucune garantie concernant ses frontières orientales, qui ne semblaient d'ailleurs pas inquiéter outre mesure la Grande-Bretagne. Les efforts diplomatiques de Stresemann susciterent une vive opposition en Allemagne. Le ministre était en effet prêt à renoncer à l'Alsace-Lorraine (située à l'ouest du Rhin), ce qui dérangeait fortement le chancelier Hans Luther, le ministre de la Défense Otto Gessler, les partis politiques de droite et le commandement de la Reichswehr. Chancelier du Reich en 1925 et 1926, Hans Luther connut un certain succès dans la lutte contre l'inflation et l'introduction de réformes économiques. C'est aussi lui qui signa le pacte de Locarno. Il démissionna peu après, en décembre 1925, mais fut tout de même chargé de former un nouveau gouvernement. Ce dernier entra en fonction en janvier 1926 pour tomber en mai de la même année. Ce fut également pendant le mandat de Luther que l'Allemagne demanda officiellement à devenir membre de la Société des Nations, même si cette demande, introduite le 8 février 1926, ne fut acceptée qu'en septembre de la même année.

# LES CARTES D'IDENTITÉ COMME INSTRUMENTS DE MORT

IDENTIFIER POUR EXTERMINER, DOCUMENTER POUR TÉMOIGNER

Dans l'histoire tragique des génocides du 20<sup>e</sup> siècle, les cartes d'identité ont joué un rôle paradoxal et sinistre. Conçues initialement comme outils administratifs neutres, elles sont devenues dans certaines circonstances des instruments de ségrégation, de persécution et finalement d'identification des victimes. Cette bureaucratisation, mise en œuvre également dans les contextes coloniaux, révèle comment la modernité administrative peut servir les projets les plus meurtriers. Revenons brièvement sur trois exemples que nous donne l'histoire.

## **La Shoah : la bureaucratie nazie de l'extermination**

Le régime nazi a perfectionné l'usage bureaucratique de l'identification dans son entreprise génocidaire. Dès 1938, les passeports des Juifs allemands et autrichiens ont été estampillés d'un « J » rouge. En 1941, l'étoile jaune est devenue obligatoire dans les territoires occupés, transformant chaque personne juive en cible visible. Les nazis ont développé un système méticuleux de recensement et de fichage. Les cartes d'identité, les registres de population et les documents administratifs ont permis de traquer systématiquement les Juifs, les Roms, les opposants politiques et autres groupes ciblés. Cette efficacité bureaucratique a facilité les rafles, les déportations et l'organisation logistique de la Solution finale. Dans les camps de concentration, les déportés recevaient un numéro (tatoué sur l'avant-bras uniquement à Auschwitz), ultime réduction de l'identité humaine à une simple donnée administrative. Paradoxalement, ces tatouages et les registres nazis méticuleusement tenus ont ensuite permis d'identifier des victimes et de reconstituer l'histoire du génocide. Les archives nazies saisies après la guerre sont devenues des sources historiques inestimables.

## **Le Rwanda : quand l'identité devient sentence de mort**

L'introduction des cartes d'iden-

tité avec mention ethnique au Rwanda et au Burundi est un élément crucial de l'histoire coloniale belge qui a eu des conséquences tragiques. Après la Première Guerre mondiale, la Belgique a pris le contrôle du Rwanda et du Burundi (alors appelés Ruanda-Urundi), recevant un mandat de la Société des Nations en 1924. La Belgique a établi un régime colonial de protectorat qui a divisé la population en « races » et institutionnalisé la domination administrative des Tutsis sur les Hutus et les Twas. La carte d'identité ethnique a été instituée en 1931 au Rwanda et au Burundi. Cette mesure s'inscrivait dans un projet plus large de recensement et d'identification des populations. Au début des années 1930, les Rwandais ont été soumis à un recensement qui a entériné un changement social inédit. Chaque Rwandais a reçu une carte d'identité sur laquelle était indiquée son appartenance à une « ethnie » spécifique. Cette politique s'est matérialisée par la désignation systématique de notables tutsis comme administrateurs coloniaux dans les régions du Rwanda. Les Belges favorisaient les Tutsis, leur ouvrant l'accès aux écoles missionnaires et aux postes administratifs, tandis que les Hutus en étaient exclus.

Il est important de noter que ces appartenances « pseudo-ethniques » (Tutsis et Hutus) désignaient plutôt des fonctions

sociales avant la colonisation. Avant l'arrivée des Belges, les chefs hutus géraient les terres (les Hutus étaient des agriculteurs), les chefs tutsis géraient le bétail (les Tutsis avaient un culte de la vache), et les Twas étaient des artisans potiers et des chasseurs - ces groupes sociaux avaient des relations d'échange. La colonisation allemande, puis belge a transformé ces distinctions sociales et économiques fluides en catégories raciales rigides et héritataires, fixées administrativement sur des documents officiels. Cette bureaucratisation de l'identité a créé des divisions profondes qui n'existaient pas auparavant avec une telle rigidité, posant les bases des conflits ethniques qui allaient marquer tragiquement l'histoire de ces deux pays après leur indépendance en 1962.

Le génocide rwandais de 1994 illustre de manière particulièrement tragique cette instrumentalisation. Les cartes d'identité rwandaises, héritées de l'époque coloniale belge, mentionnaient explicitement l'appartenance ethnique : Hutu, Tutsi ou Twa. Cette classification, largement artificielle et imposée par les colonisateurs, est devenue un marqueur de mort lorsque les extrémistes hutus ont lancé leur campagne d'extermination. Aux barrages routiers qui se sont multipliés à travers le pays, les milices Interahamwe exigeaient systématiquement les cartes d'identité. La men-



Carte d'identité avec mention des mots Hutu, Tutsi et Twa. Ceci est la carte d'un Tutsi. Kigali Memorial Centre, Rwanda

tion « Tutsi » équivalait à un arrêt de mort immédiat. En l'espace de cent jours, environ 800 000 personnes ont été massacrées, souvent identifiées grâce à ce simple document administratif. Des Hutus modérés, dont les cartes ne portaient pas la mention fatale, ont également péri pour avoir refusé de participer aux massacres ou pour avoir tenté de protéger leurs voisins tutsis. Après le génocide, ces mêmes cartes d'identité sont devenues des pièces à conviction essentielles. Retrouvées sur les corps ou dans les affaires personnelles des victimes, elles ont permis d'identifier les morts, de restituer des dépouilles aux familles et de documenter l'ampleur du massacre. Le gouvernement rwandais post-génocide a d'ailleurs supprimé toute mention ethnique des documents d'identité en 1996.

### **La Bosnie-Herzégovine : purification ethnique et identification**

Durant la guerre de Bosnie (1992-1995), les cartes d'identité ont à nouveau servi d'instruments de tri ethnique. Les forces serbes de Bosnie établissaient des points de contrôle où les documents d'identité permettaient d'identifier l'origine ethnique et religieuse des personnes. Les noms, prénoms et lieux de naissance inscrits sur les cartes permettaient d'identifier les Bosniaques musulmans. Le massacre de Srebrenica en juillet 1995, où plus de 8 000 hommes et jeunes garçons musulmans ont été systématiquement exécutés, a impliqué la vérification des documents d'identité pour séparer les populations. Les survivants

témoignent du fait que les soldats serbes triaient méthodiquement les réfugiés selon leur identité. L'identification post-conflit des victimes à Srebrenica et ailleurs en Bosnie a représenté un défi forensique majeur. Les équipes internationales ont dû recourir à l'ADN, aux archives dentaires et aux documents personnels retrouvés dans les fosses communes pour identifier des milliers de corps. Les cartes d'identité récupérées sur les victimes, bien que souvent détériorées, ont fourni des indices cruciaux.

### **Les défis de l'identification post-génocide**

Au-delà de leur rôle dans la perpétration des génocides, les documents d'identité deviennent essentiels dans le travail de justice et de mémoire. Les tribunaux internationaux, comme le Tribunal pénal international pour le Rwanda et pour l'ex-Yougoslavie, ont utilisé ces documents comme preuves matérielles. Ils établissent l'identité des victimes, documentent leur existence et réfutent les tentatives négationnistes.

Pour les familles, récupérer la carte d'identité d'un proche disparu peut représenter un moment crucial du deuil. Ces fragments de papier deviennent des reliques, derniers liens tangibles avec l'être aimé. Les organisations humanitaires et forensiques travaillent inlassablement pour identifier les restes humains et restituer aux familles non seulement les corps, mais aussi ces effets personnels chargés de mémoire.

L'histoire des génocides nous

enseigne que les cartes d'identité, outils apparemment neutres de l'administration moderne, peuvent devenir des armes de discrimination massive entre les mains de régimes génocidaires. Elles révèlent la face sombre de la rationalité bureaucratique lorsqu'elle se met au service de l'inhumanité. Pourtant, ces mêmes documents deviennent ensuite indispensables pour rendre justice, honorer la mémoire des victimes et garantir que leur existence ne soit pas effacée de l'histoire. Cette dualité nous rappelle que ce ne sont pas les outils techniques qui sont intrinsèquement dangereux, mais les intentions humaines qui les animent et les systèmes politiques qui les instrumentalisent. ■

**Mélanie Moréas**  
HE 2B Nivelles

### **En savoir plus :**

Colette Braeckman, Rwanda : Histoire d'un génocide, Paris, Fayard, 1994.

Ahlrich Meyer, Faux papiers. Un chapitre ignoré de la Résistance juive en Belgique. Voir : <https://journals.openedition.org/cmc/492>

Laurence Robin-Hunter, Le nettoyage ethnique en Bosnie-Herzégovine : buts atteints ? Voir : <https://journals.openedition.org/rge/580?lang=en#toc01n2>

Quels liens entre l'histoire coloniale belge et les discriminations raciales aujourd'hui ?

OUTIL PÉDAGOGIQUE POUR LES 10-14 ANS (2022)

LE MONDE en classe

**INÉGALITÉS**

**Le passé dans le présent :  
l'**histoire de la révolte de Tshamakele****

CNCD

**11.11.11**

**CNCD-11.11.11****Une coupole d'ONG et un mouvement citoyen**

En vue de promouvoir un monde juste et durable, le Centre national de coopération au développement (CNCD-11.11.11) coordonne la voix de plus de 70 ONG belges de solidarité internationale et de milliers de volontaires autour de trois missions : organiser chaque année l'Opération 11.11.11 pour financer une cinquantaine de programmes de développement dans les pays pauvres du Sud ; coordonner des campagnes pour sensibiliser la population belge aux enjeux de la citoyenneté mondiale et solidaire ;

interpeller les responsables politiques grâce à un travail de plaidoyer.

Dans le cadre de son action de sensibilisation au travers de l'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire (ECMS), le CNCD-11.11.11 propose formations, animations et outils pédagogiques sur des sujets tels que le changement climatique, l'alimentation, les migrations ou les inégalités. Jeux interactifs ou de rôle, quizz, expos, documentaires, brochures didactiques... Les outils visent tous les âges et tous les publics.

# L'HISTOIRE DE LA RÉVOLTE DE TSHAMAKELE

## UN OUTIL PÉDAGOGIQUE POUR LES JEUNES DE 10 À 14 ANS

[www.cncd.be/histoire-revolte-tshamakele](http://www.cncd.be/histoire-revolte-tshamakele)

Durée : 1h30 à 2h00

Public cible : de 10 à 14 ans

Matériel : 6 fiches de la bande dessinée  
et 10 images du photolangage

### Regardons notre histoire dans le miroir L'histoire de la révolte de Tshamakele

Un outil pédagogique pour les jeunes de 10 à 14 ans L'école joue un rôle fondamental dans la décolonisation des esprits. En effet, l'école était à l'époque un outil central de la propagande coloniale. Aujourd'hui, l'enseignement devrait être un outil primordial de la déconstruction des stéréotypes et préjugés, et ainsi permettre d'enseigner l'histoire coloniale belge. C'est pourquoi nous vous proposons ce module pédagogique. Il est composé d'outils extraits du « Monde en Classe n°12 (CNCD-11.11.11, mai 2022) – Regardons notre histoire dans le miroir », traitant des thématiques de racisme, d'histoire coloniale et de décolonisation.

Le passé raciste lié au colonialisme belge continue de vivre à cause d'une méconnaissance historique, des manquements et incohérences des programmes d'histoire ainsi que la persistance des mythes imposés par la gigantesque machine de propagande coloniale. En Belgique, les exemples dans l'espace public encore colonisé par des statues et monuments à la gloire Léopold II et Stanley, du folklore (personnage du sauvage à Ath, les Noirauds, le père fouettard...) démontrent encore les effets dévastateurs de la pro-

pagande coloniales. Il y a donc une nécessité de déconstruire les mythes, les stéréotypes et préjugés issus du système colonial. Le principal étant qu'il existe une « catégorie biologique de races » qui n'a aucun fondement. C'est pourquoi il est préférable de parler de « race sociale ».

Les objectifs de ce module pédagogique sont de :

- Fournir des informations approfondies sur l'histoire coloniale au Congo.
- Mettre en évidence le racisme et l'exploitation économique de la colonisation.
- Dénoncer la violence de cette période.
- Mettre en avant les résistances à la colonisation.
- Établir un lien entre le racisme actuel et l'impact de l'histoire coloniale.

Cet outil fait partie de la mallette pédagogique « Mondo, les jeunes en action », sortie en novembre 2024. Sa version digitale peut être commandée via notre formulaire de commande indépendamment de cette mallette.

# UN VOYAGE D'ÉTUDES DE 5 JOURS POUR VISITER AUSCHWITZ

Du 27 au 31 juillet 2026



- \* Les camps de concentration  
Auschwitz I et II
- \* L'ancien centre de  
mise à mort Birkenau
- \* Le musée et les  
pavillons nationaux
- \* Cracovie :  
l'ancien quartier  
juif et l'ancien ghetto
- \* Sur les traces de la  
présence juive à  
Oświęcim
- \* Témoignages
- \* Projection de  
documentaires
- \* Conférences

# VIVEZ LA MÉMOIRE SUR PLACE

Inscriptions via [info@auschwitz.be](mailto:info@auschwitz.be) - Le nombre de places est limité !

## UN VOYAGE D'ÉTUDES DE 8 JOURS SUR LES TRACES DE LA SHOAH EN POLOGNE

Du 13 au 20 juillet 2026



UN VOYAGE WARSZAWA  
HISTORIQUE ŁÓDŹ  
ET MÉMORIEL RADOM  
PARTANT LUBLIN  
DES ANCIENS ZAMOŚĆ  
GHETTOS WŁODAWA  
PASSANT PAR SIEDLCE  
LES LIEUX DE  
RASSEMBLEMENT ET CHEŁMNO NAD NEREM  
DE DÉPORTATION MAJDANEK  
ET TERMINANT BEŁZEC  
PAR LES CENTRES SOBIBÓR  
D'EXTERMINATION TREBLINKA

MÉMOIRE D'AUSCHWITZ ASBL - FONDATION AUSCHWITZ  
RUE AUX LAINES 17/BTE 50 - 1000 BRUXELLES - TÉL.: +32 (0)2 512 79 98

[WWW.AUSCHWITZ.BE](http://WWW.AUSCHWITZ.BE)  
[INFO@AUSCHWITZ.BE](mailto:INFO@AUSCHWITZ.BE)

Directeur de la publication : Henri Goldberg  
Rédacteurs en chef : Frédéric Crahay, Johan Puttemans  
Secrétaire de rédaction : Georges Boschloos  
Comité de rédaction : Jean Cardoen, Yves Monin,  
Thierry De Win, Yannik van Praag  
Traductions vers le français : Cassandra Limbourg  
Graphiste : Georges Boschloos



Avec le soutien de :



SPF Sécurité Sociale  
Services des  
Victimes de la Guerre